

Le XVIIe siècle: dates limites

1598

- Promulgation de l'Edit de Nantes.
- Affirmation du droit à la différence.

1715

- Mort de Louis XIV.
- L'action du roi Soleil avait tendu à l'unification, à la suppression de disparités, des particularismes.

- Au début du XVII^e siècle, cette langue est encore en pleine évolution, très fluctuante sur certains points : verbes passant d'une conjugaison à une autre (*recouvrer/recouvrir*), genre des mots non fixé, morphologie flottante (*hirondelle, arondelle* ou *erondelle*), prononciation variable. Si le XVI^e siècle s'accommodait de ces variantes et flottements, la tendance au XVII^e siècle est à l'unification dans un langage « moyen », qui soit compréhensible par tous les Français et par tous les Européens qui adoptent de plus en plus souvent le français comme langue commune. Ce dessein, exprimé par le poète Malherbe, est repris par de nombreux grammairiens et gens de lettres (Vaugelas), qui se rencontrent pour œuvrer en ce sens. Le pouvoir royal, à travers le gouvernement de Richelieu, y voit un des instruments de sa politique d'unification du royaume à l'intérieur et de son rayonnement diplomatique à l'étranger.



- Le XVII^e siècle affiche apparemment un tout autre idéal par rapport au XVI^e siècle : celui du mot juste et de la pureté de la langue.
- La synonymie, considérée comme une richesse au siècle précédent, n'est plus favorisée.
- Chaque mot tend à se spécialiser : par exemple, les formes qui étaient indifféremment préposition ou adverbe, pronom ou adjectif, restreignent leurs emplois à l'une ou à l'autre de ces catégories.
- Le désir de fixation invite à éliminer les variables au profit d'un modèle unique ou à les motiver, par une différence sémantique ou par la détermination d'un niveau de langue ou de technicité. Il y a refus de la polyvalence.
- La recherche de clarté tend à limiter rigoureusement les conditions d'omission des mots-outils et à condamner les équivoques.
- Il s'agit donc d'un siècle marqué par un souci d'unification et de codification, par les prescriptions.
- Au milieu du siècle, se fixe un usage littéraire correspondant à la langue de la cour et des salons.
- Le français continue son extension et il est remarquable que Descartes ait écrit en français son *Discours de la méthode* (1637).



- Au 17^e s., Claude de Vaugelas (1585-1650) propose d'aligner cette norme sur le français parlé à la Cour et dans les œuvres de quelques grands écrivains choisis. La norme définit donc une forme de langue, historiquement exprimée dans le « bon usage » (basé sur des critères subjectifs, esthétiques et sociaux).
- C'est l'**Académie française** qui est censée veiller au maintien et au respect de la norme.

La norme est:



« la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des Auteurs du temps » (Vaugelas).

C'est un idéal de pureté, de netteté et de clarté qui régit le classicisme, hors des provincialismes, du langage populaire et des mots bas, des archaïsmes, des langues techniques, des latinismes pédants.

L'Académie française

- L'Académie française fut fondée en 1635 par le cardinal de Richelieu.
- La mission qui lui fut assignée dès l'origine était de fixer la langue française, de lui donner des règles, de la rendre pure et compréhensible par tous. Elle devait dans cet esprit commencer par composer un **dictionnaire**. La première édition de celui-ci fut publiée en 1694, les suivantes en 1718, 1740, 1762, 1798, 1835, 1878, 1932-1935. La neuvième édition, dont la publication a débuté en 1992, est en cours.





- Selon les termes de Marc Fumaroli, Richelieu a fondé l'Académie pour « donner à l'unité du royaume forgée par la politique une langue et un style qui la symbolisent et la cimentent ». Ainsi, l'article XXIV des statuts précise que « la principale fonction de l'Académie sera de travailler avec tout le soin et toute la diligence possibles à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences ». Cette mission doit se traduire par la rédaction de quatre ouvrages : un **dictionnaire**, une **grammaire**, une **rhétorique** et une **poétique** ; seul le Dictionnaire sera réalisé par l'Académie. Les autres points du programme seront remplis en dehors d'elle, par des ouvrages qui, à leur manière, feront autorité. La *Grammaire* et la *Logique* dites de Port-Royal, œuvres de Lancelot, Arnauld et Nicole ; la *Rhétorique ou l'art de parler* du P. Bernard Lamy.

- La première édition de ce *Dictionnaire* (1694) répond à la mission fixée à l'Académie et témoigne d'un souci de compromis entre l'« ancienne orthographe », influencée par l'étymologie, et une orthographe fondée sur la parole et la prononciation, que prônent les réformateurs du temps.
- L'orthographe, tout en restant attachée à l'étymologie, est l'objet de nombre de simplifications : suppression de certaines consonnes étymologiques (*mud* > *mu*), distinction du *i* et du *j*, du *u* et du *v*, restriction de l'usage de l'*y*, usage encore timide des accents (accent aigu sur *é* pour *es*, accent circonflexe pour marquer la disparition d'une consonne, comme dans *voûte* [*voulte*], etc.).

LE
DICTIONNAIRE
 DE
L'ACADÉMIE
 FRANÇOISE.
 DEDIE AU ROY.
 TOME PREMIER.
 A-L



A PARIS,
 Chez le Sieur de JEAN BAPTISTE COCHARD, Imprimeur ordinaire du Roy,
 & de l'Académie Française, rue de Jacques, à l'Écu de France.
 M. DC. LXXXIV.
 Avec l'approbation de Sa Majesté.

- Cette première édition du *Dictionnaire de l'Académie* a donné lieu à plusieurs attaques satiriques : celles de Chastein, *L'Apothéose du dictionnaire de l'Académie et son expulsion de la région céleste* (1696), *L'enterrement du dictionnaire de l'Académie* (1697), et un ouvrage anonyme, *Le dictionnaire des halles ou extrait du dictionnaire de l'Académie française* (1696) qui reproche à l'Académie d'avoir utilisé des termes populaires.
- La réflexion sur le lexique au XVIIe siècle se manifeste aussi par deux grandes entreprises lexicographiques qui créent, avant le *Dictionnaire de l'Académie*, le genre du dictionnaire monolingue en français. Le *Dictionnaire français contenant les mots et les choses* de Pierre Richelet (1680), publié à Genève, présente des citations littéraires, offre un certain nombre de simplifications orthographiques.
- Le dictionnaire d'Antoine Furetière (1690) est à visée encyclopédique et à large nomenclature ; son titre est éloquent, *Dictionnaire Universel, Contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes, et les Termes de toutes les sciences et des arts*, avec ensuite la mention de ces sciences et arts.



- En 1673, l'Académie adoptait une orthographe unique et normalisée, fondée bien souvent sur les formes non simplifiées. De nombreux mots jugés populaires ont ainsi été exclus du dictionnaire de l'Académie. Les académiciens ont également réglé le son et le sens des mots et, dès deuxième moitié du XVII^e siècle, la grammaire de Port-Royal s'est donné pour ambition de retrouver, sous les formes de la langue, la raison universelle : les grammairiens étaient devenus l'autorité suprême, au détriment de l'usage.

Diffusion du français hors de France

- En France même, tous les locuteurs français ne peuvent se faire comprendre sur l'ensemble du territoire.
- L'occitan cesse d'être écrit au milieu du XVIIe siècle, mais continue à être parlé, même si Racine constate qu'après Lyon personne ne le comprend plus.
- En dehors de France, le français a une diffusion assez large.
- La révocation de l'édit de Nantes (1685) entraîne une forte émigration vers les pays protestants, l'Angleterre, mais aussi vers le Nouveau Monde.

- L'implantation française se fait aussi bien en Amérique du Nord, aux Antilles, que dans l'océan Indien et en Afrique. Les colons proviennent majoritairement d'une région située au nord-ouest d'une ligne Paris-Bordeaux; il s'agit pour l'essentiel d'artisans ou de soldats. Ils parlent un français marqué de certains dialectalismes.



- Alors que le Canada avait été exploré par Jacques Cartier dès 1534, c'est au XVII^e siècle que sont établies des colonies françaises. Samuel de Champlain fonde en 1604 Port-Royal en Acadie (actuellement la Nouvelle-Ecosse), première colonie française du Nouveau Monde, et en 1608 la ville de Québec.
- Mais c'est surtout après le traité de Saint-Germain (1632) que se développe le peuplement de ce territoire très vaste (Terre-Neuve, basse vallée du Saint-Laurent, région des Grands Lacs) de la Nouvelle-France, avec des colons pour l'essentiel normands ou saintongeais. Montréal est fondée en 1642. Sous Louis XIV, certaines années voient l'arrivée de mille colons nouveaux. Néanmoins, à la fin du XVII^e siècle, la colonie n'est guère que de 10000 Français. Cavelier de la Salle prend possession en 1682 au nom du roi de France de la vallée du Mississippi qu'il nomme Louisiane.



Baie
d'Hudson

Terre
Neuve

Canada

Acadie

Louisiane

- Les Français s'implantent aussi en Guyane et à Cayenne (1634); en Martinique et en Guadeloupe (1635), à Sainte-Lucie (1640), dans la partie occidentale de Saint-Domingue (en 1697).
- Dans l'océan Indien, des colonies sont installées dans l'île Dauphine (Madagascar; en 1643), l'île Bourbon (en 1638 ; île occupée par la Compagnie française des Indes en 1665 et qui prendra ultérieurement le nom de La Réunion).
- La création des Comptoirs français de l'Inde, dont Pondichéry, date de 1674.
- Au Sénégal, la Compagnie normande, constituée par des marchands de Rouen et de Dieppe, fonde en 1626 un comptoir sur un îlot à l'embouchure du fleuve Sénégal, à l'origine de la ville de Saint-Louis.

Les Compagnies des Indes

- Colbert crée en 1664 d'une part la Compagnie des Indes occidentales avec un droit exclusif pour le commerce, la traite des Noirs et la navigation en Amérique et Afrique avec concession pour 40 ans de la Nouvelle-France devenue colonie de la couronne l'année précédente et, d'autre part, la Compagnie des Indes orientales, dotée d'un droit exclusif pour 50 ans sur le commerce en Orient.

Les créoles

- Dans un certain nombre de ces pays colonisés au XVII^e siècle et où s'était instaurée une société esclavagiste, le français a donné naissance aux créoles avec lequel il est le plus souvent actuellement en situation de colinguisme. Ces créoles proviennent du français des colons parlé par les esclaves qui, afin d'être compris de leurs maîtres et des autres esclaves d'origines très diverses, abandonnent leur idiome d'origine et apprennent le français de façon approximative. Il y a ensuite structuration en une langue autonome, différente du français, et c'est cette langue créée par les premiers esclaves, et non le français (qui a statut de langue supérieure), qui sera ensuite la langue des esclaves nouvellement arrivés. Le créole (constitué d'une dizaine de parlers différents) est donc une variété de langue issue du français des colonisateurs esclavagistes que se sont appropriée les esclaves, le plus souvent d'origine africaine et souvent dominants en nombre (en 1700, le peuplement des Antilles françaises est estimé à 70 000 esclaves noirs et 25 000 colons blancs).



L'EMPIRE COLONIAL FRANÇAIS

L'Empire colonial français vers 1750

Blue square: Date de la prise de possession du territoire (1682)

L'Empire colonial à la fin du XVIII^e siècle (après le traité de Paris de 1763)

Guyane ▲ Possession française

AUTRES EMPIRES COLONIAUX

Orange circle: Espagnol
 Pink circle: Portugais
 Purple circle: Hollandais
 Green circle: Anglais

RÉGIONS INCONNUES DES EUROPÉENS

White square: Unknown regions of Europeans



- L'éclat et la puissance de la monarchie française, le raffinement de la culture, les perfectionnements apportés à la langue par l'Académie et les grammairiens, l'influence non négligeable des populations protestantes émigrées, font que le français déborde rapidement, aux XVII^e et XVIII^e siècles, le cadre de la nation. C'est la langue de l'aristocratie et des personnes cultivées dans tout le Nord de l'Europe, en Allemagne, en Pologne, en Russie... C'est aussi la langue de la diplomatie. Tous les grands traités sont rédigés en français, alors qu'ils l'étaient auparavant en latin. L'empire de la langue française dépasse largement (et c'est une constante) l'empire politique et économique de la France.